

Pézenas, le 20 juin 2017

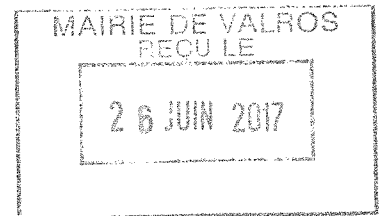
*Vanessa*

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

Affaire suivie par David BOUYER  
☐ Tel : 04 67 09 70 29 - Port : 06 72 91 57 09  
d.bouyer@herault-energies.fr  
Ref. : CC/DB/EM/2017 - 1314

Mairie de Valros  
Monsieur Michel LOUP  
Maire  
Hôtel de Ville  
34290 VALROS

Objet : révision du PLU – intégration des ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics



Monsieur le Maire,

En réponse à votre courrier du 6 juin concernant la révision de votre PLU, j'attire votre attention concernant l'utilité d'inclure une mention dans le règlement, relative aux occupations et utilisations du sol admises dans toutes les zones de la commune, pour les équipements d'utilité publique nécessaires à l'infrastructure.

En effet, le réseau électrique HTA (20 000 V) aérien est de plus en plus aménagé en souterrain, nécessitant l'implantation de petits bâtiments, types poste de transformation ou armoires de dérivation. Ce genre de bâtiment est indispensable pour l'infrastructure du réseau de distribution électrique et peut être situé dans n'importe quelle zone.

Il convient également de prévoir la possibilité de mettre en place, sur quelque zone que ce soit, agricole, constructible ou non, des postes de transformation sur des parcelles, et ce, en limite du domaine public et en limite séparative. Ces postes permettront de remplacer les postes existants qui ne peuvent être équipés en structure souterraine, pour desservir de nouvelles zones, des habitations existantes ou des bâtiments agricoles.

**Proposition d'inscription dans la rédaction du PLU – Chapitre « ensemble des zones » :**

Les dispositions générales autorisent les ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics et ouvrages d'infrastructure ou de superstructure. Ces ouvrages peuvent déroger à l'ensemble des articles du règlement de la zone.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de recevoir, Monsieur le maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général,

Christian CAMMAL